

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	38 (1950)
<b>Heft:</b>	774
 <b>Artikel:</b>	Gandhi
<b>Autor:</b>	Butts, Marie
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-267087">https://doi.org/10.5169/seals-267087</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VAUD

## Anniversaire du 24 janvier

Ce qu'on n'avait pas encore vu dans le canton de Vaud, c'est un parti politique demandant à une femme de venir parler à une réunion où l'on célébrerait le 24 janvier. C'est ce que le Parti radical d'Aigle a demandé à Mme Quinche, avocat, présidente de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. Et Mme Quinche, après avoir rappelé les événements qui libérèrent le canton de la domination bernoise, sut enchaîner avec habileté en montrant que dans ce canton libre, les femmes ne sont pas encore libérées, puisqu'elles ne sont pas citoyennes. Et de prouver qu'il s'agit maintenant de briser ces chaînes, de faire des Vaudoises des citoyennes afin qu'elles puissent s'employer mieux et plus facilement au bien général.

Mme Quinche a obtenu un vif succès, mais on a regretté que les femmes que l'on avait priées à cette soirée, ne soient pas venues plus nombreuses pour l'applaudir et l'encourager dans sa tâche ardue, menée avec une persévérance digne de toutes les récompenses.

S. B.

\* \* \*

## Assemblée publique, Lausanne

Ça a été un succès que l'assemblée publique d'information organisée à Lausanne, le 3 février, dans la salle des XXII-Cantons, par l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, sous ce titre : « Que fait-on en Suisse pour le suffrage féminin ? Ce que l'on fait, sur le plan fédéral, sur le plan cantonal et dans la commune », a été étudié par Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, par M. André Robinzon, avocat et député à Morges, qui a parlé de la motion Béteens et de ses suites, par Mme Elisabeth Glaser, institutrice, la greffière municipale de Coisins, qui a remporté un vif succès et a fait rire aux larmes son auditoire avec ses réflexions pleines d'humour, et par M. J. Peytrequin, syndic de Lausanne, un féministe de toujours, qui ne cesse de nous aider dans ce chemin difficile et rocheux.

La salle des XXII-Cantons était comble ; il y avait beaucoup de jeunes et des visages nouveaux. De nombreuses adhésions ont été recueillies.

S. B.

## Choisit-on d'être peintre ?

Nanette Genoud, qui se défend d'être une conférencière, a prononcé cependant une impressionnante conférence, le 10 février, à Lausanne, sous les auspices du Suffrage féminin, en présence d'un très nombreux public qui a été saisi par les propos émouvants de l'artiste.

En mots très simples, évoquant le mystère de la création, la joie de la création, Mme Genoud a montré qu'on ne choisit pas d'être peintre ; l'artiste l'a été déjà lorsque enfant encore, elle composa sa première palette avec sept feuilles posées au pied d'un arbre ; elle était déjà peintre quand jeune fille, elle s'extasiait sur une certaine tache bleue, en mon-

## Nos suffragistes à l'œuvre

## La présidente suisse à Genève

Madame Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin a fait une tournée dans les sections romandes. Elle a parlé à Genève le mardi 31 janvier et un nombreux public était venu l'entendre parler du Congrès de l'Alliance internationale des femmes, droits égaux responsabilités égales, en juillet dernier à Amsterdam. Notre journal a, en son temps rendu compte de ce congrès, aussi ne voulons-nous pas revenir sur le détail de cet exposé extrêmement clair et bien présenté. Profitons cependant de l'occasion pour rappeler — ce que fit Mme Vischer — la liste des résolutions votées lors du Congrès :

1. La Résolution générale qui s'associe aux exigences de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme concernant l'égalité des sexes.

2. La Résolution sur la paix qui engage toutes les associations affiliées à l'Alliance à collaborer avec les Nations Unies pour éduquer les humains en vue de l'établissement et du maintien de la paix.

## Vevey

Mme E. Sennwald, secrétaire à l'Hôtel de Ville de Lausanne, dans une cause bien pensée et vivante, examina la situation de la femme suisse par rapport à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ou : Droits humains), dont les articles sont animés du respect de la liberté. Mais, pour ne pas rester lettre morte, elle a besoin de l'appui de tous. En effet, la Déclaration est appellée à devenir sous peu une Convention, dont tous les articles auront force obligatoire pour les Etats signataires. La Suisse se trouvera dans une situation un peu embarrassante puisque, dès son Préambule, la Déclaration parle de l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'elle insiste tout au long de ses articles sur le fait que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits, sans distinction de race ni de sexe.

Les idées mènent le monde, et le refus du droit de vote aux femmes suisses est une

tagne ; et à seize ans, elle renonce au Gymna-  
sium pour entrer à l'Ecole cantonale de dessin.

Et ça a été dès lors la dure carrière de l'artiste femme, plus dure en Suisse qu'ailleurs, parce qu'on y cultive un préjugé défavorable pour la peinture féminine ; on lui reproche sa témitié ! Que voudriez-vous qu'elle soit ? On peut attribuer à la peinture féminine une légèreté, une finesse, une transparence particulières, certes, mais reproche-t-on au peintre une sensibilité féminine ? Au contraire, on le loue de ce fait ! L'artiste suisse connaît de grande difficulté à exposer tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle renonce des difficultés personnelles très grandes : travail ménager, devoirs dus à la famille, auxquels elle ne saurait se soustraire. Les heures qu'elle peut consacrer à la création sont rares, mais

combiens précieuses, combien fécondes. Le choc ressenti est soigneusement entretenu pendant des années et il suffit d'une heure de peinture, obtenue à force de discipline et de concentration, pour mener à bien l'œuvre longtemps portée dans son cœur.

Au début de la séance, Mme Quinche attira l'attention sur l'importance des élections des conseils de prud'hommes, au mois de mai, où les femmes sont éligibles, et des élections des jurés cantonaux, cet automne, où les femmes seront éligibles pour la première fois.

S. B.  
Nous remercions les sections romandes qui nous communiquent les nouvelles de leur activité, qu'elles ne se lassent point et nous adressent toujours les informations qui les concernent et leurs réflexions !

En effet, dans sa suite à peu près chronologique, ce volume n'est pas fait de chapitres séparés comme, par exemple, les *Essais* de Montaigne. Il ne constitue pas non plus un amas de matériaux en vue d'une apologie comme c'est le cas des *Pensées* de Pascal. A vrai dire, il n'a pas été écrit pour être lu par autrui ; il représente un homme saisi sur le vif dans sa complexité et son ardeur. Mais, s'il n'a pas été écrit pour être lu, il est là pour être présent comme est présent à notre chevet ou dans notre mémoire un de ces témoignages sacrés qui furent d'abord des objets de scandale, puis ne cessèrent de grandir devant la conscience des hommes : les *Évangiles*, *l'Imita ion de Jésus-Christ*, les *Fiorotte de St François*, pour ne citer que ceux de la tradition chrétienne, car, quoi qu'en ait pu dire, c'est à la tradition chrétienne que, de tout son cœur et par toute sa vie, s'est rattaché Pierre Céresole.

Le livre qu'il nous laisse n'est donc pas une œuvre littéraire sur laquelle il est indiqué de faire des articles dans les journaux. Mais, c'est un écrit que doivent posséder les amis qui ont aimé et cherché Céresole, comme on possède le portrait d'un être aimé. Et ceux qui n'ont pas compris Céresole de son vivant,

parce que leurs convictions, leur besoin chevaleresque de défendre et de protéger les faibles, souvent aussi leurs intérêts matériels les ont séparé de lui ; il faut que ceux-là achètent et médient son volume. Céresole ne représente plus un « réfractaire » ; sa vie a consommé le « scandale du pacifisme », mais la mort n'a pu affaiblir une force d'amour indéfendable comme la sienne. Céresole reste actif parmi nous pour ouvrir les coeurs fermés et aider les humains à vivre ; il n'a pas cessé de nous indiquer le chemin à la suite du Maître qui, torturé sur la colline de Golgotha il y a deux mille ans, guide de sa lumière toujours éclatante les pas chanceux des malheureux et parfois même ceux des pauvres heureux de ce monde.

M. G. M.

## Gandhi

Voici une biographie d'une qualité assez rare : elle est brève, elle se borne à un rapide récit des faits et lorsque ces faits sont commentés, c'est le plus souvent par une citation de Gandhi lui-même ; elle est dépourvue de tout pathos, fidèle à cet homme droit, intégré, courageux jusqu'à l'héroïsme, et qui sut aimer son peuple et ses ennemis jusqu'à la

mort. L'auteur s'efface et Gandhi se dresse devant le lecteur dans la majesté de sa parfaite simplicité. L'introduction est extraordinaire : elle nous fait assister au service tenu en l'Abbaye de Westminster, le 17 février 1948, en mémoire du Mahatma, qui venait d'être assassiné. « Il a fait perdre à l'Angleterre les 3/4 de son Empire et la cérémonie étonne. Elle est bouleversante. C'est qu'il n'a pas vaincu par l'épée, mais par l'amour. Il a lutté sans violence et persuadé les Anglais sans verser leur sang. Les deux peuples ont gagné cette victoire sur eux-mêmes. L'Inde sur la violence et l'Angleterre sur l'orgueil. Les voilà réconciliés puisqu'il pleurent ensemble un invincile aïeul. Le doyen de l'Abbaye entonne et la foule psalmodie : « Nous te remercions, Seigneur, pour le croissant de Mahatma Gandhi à la vérité du Sermon sur la montagne... et pour la preuve qu'il a donné que l'amour et le sacrifice ont une puissance qui sauve... »

En notre époque de violence et de haine il est bienfaisant de méditer sur cette incroyable, cette impossible victoire de l'amour qui est cependant un fait. Le jeune amera ce livre, elle qui craint les prêches et les exhortations, qui déteste la sentimentalité et faiblesse, mais qui sait admirer — lorsqu'elle le rencontre — le dévouement complet à une grande vérité.

Marie Butts

Allez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

## FRIBOURG

3. La Résolution concernant les droits civils et politiques, demande la correction en français du titre de la Déclaration des droits de l'homme.

La rédaction, par le Secrétaire général des Nations Unies, d'un projet de convention sur la nationalité des époux ;

la suppression de l'incapacité civile de la femme mariée :

la transformation du questionnaire relatif au régime des biens des époux.

4. La Résolution sur l'Unité de la morale demande aux gouvernements de supprimer le système de réglementation de la prostitution et de légitérer pour que l'exploitation de la prostitution d'autrui constitue un délit.

5. La Résolution sur les droits économiques réaffirme le principe du salaire égal pour un travail égal.

6. La Proposition au Gouvernement fédéral mondial et au Conseil de l'Union européenne demande qu'un nombre suffisant de femmes compétentes et actives dans le travail international et appartenant aux organisations féminines bien connues, fassent partie des conseils d'administration.

vue de l'esprit qui se modifierait bientôt chez beaucoup de citoyens s'ils prenaient conscience que c'est un droit dû en justice, dont l'exercice profiterait au pays tout entier. D'ailleurs, notre Constitution helvétique, fêtée par tant de discours patriotes au cours de l'année 1948, ne prononce-t-elle pas, en son article 4 : « Tous les Suisses sont égaux devant la loi » ?

Après cet exposé aussi persuadé que pernasse, l'auditoire eut le plaisir d'être mis au courant de quelques réalisations féminines sur le plan international, par Mme Vischer-Alioth, de Bâle, membre du Comité exécutif de l'Alliance Internationale des Femmes et une des douze déléguées pour la Suisse au Congrès que cette importante association a tenu à Amsterdam en juillet 1949.

Grâce à la discussion animée qui termina la réunion de mardi, le groupe du Suffrage féminin de Vevey put un moment se sentir une modeste, sinon digne, émule de l'Alliance Internationale des Femmes. A. L.

combien précieuses, combien fécondes. Le choc ressenti est soigneusement entretenu pendant des années et il suffit d'une heure de peinture, obtenue à force de discipline et de concentration, pour mener à bien l'œuvre longtemps portée dans son cœur.

au début de la séance, Mme Quinche attira l'attention sur l'importance des élections des conseils de prud'hommes, au mois de mai, où les femmes sont éligibles, et des élections des jurés cantonaux, cet automne, où les femmes seront éligibles pour la première fois.

S. B.

Nous remercions les sections romandes qui nous communiquent les nouvelles de leur activité, qu'elles ne se lassent point et nous adressent toujours les informations qui les concernent et leurs réflexions !

## VALAIS

Le 31 décembre, un billet vert trôna dans toutes les boîtes aux lettres parmi les traditionnelles petites enveloppes. C'était les souhaits de bonne année du fisc, l'impôt pour la défense nationale. Favorables augures pour chacun, mais particulièrement pour les femmes, pour celles surtout dont l'A.V.S. se déintéresse parce qu'elles avaient dépassé l'âge... de plaire au jour où cette loi fut acceptée par les électeurs. Celles-là devraient également avoir dépassé l'âge de payer !

Elles doivent coopérer à la défense de la patrie, c'est entendu, mais le pays se devrait aussi de les soutenir.

Pendant la guerre, toutes les femmes ont payé à la Caisse de compensation ; elles ont payé assez pour permettre le bénéfice astronomique de plus d'un milliard. Et ce milliard, qui devait assurer les premiers fonds pour l'A.V.S. s'est volatilisé sans que nous, les femmes, ayons jamais touché un sou en retour. Maintenant, si nous avons dépassé l'âge de 65 ans, on répond à nos doléances : « Génez-vous vos économies... éventuelles, travaillez... et quand vous serez toutes, si vous avez la malchance de vivre plus longtemps, on verra... » Et, après cela, on se permet de prélever sur ces mêmes femmes un impôt de défense nationale calculé sur la fortune et sur le revenu ? Et l'on s'étonne que l'on soit féministe... ?

Pour terminer, je me permets, au nom de toutes celles qui sont dans le même cas, de formuler ce vœu à l'adresse du fisc : Oubliez-nous pour l'impôt comme vous nous oubliez pour l'A.V.S. Rien donner... rien demander !

Une féministe

(Lettre au Courrier)

## La Chaux-de-Fonds

La Section de la Chaux-de-Fonds pour le Suffrage féminin, a entendu, le vendredi 3 mars, une conférence de Mme L. Hirsch intitulée : *Sur un banc d'école*.

**La Société Coopérative de Consommation de Genève**  
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour soigner

**TOUX et MAUX DE GORGE**  
prenez la

**POTION FINCK**

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C°  
26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

**MACHINES à LAVER**

Economiques à l'achat  
Economiques à l'usage

**E. Finaz-Trachsel**

Boulevard James-Fazy 6

## A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme VVE L. HENZONE

Solidité - Elegance

50% escompte en Tickets Jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

PRIVAT EDMOND — Vie de Gandhi — Genève, Editions Labor et Fides, 1950. 22x15,5 cm. 222 p. Fr. 6.—.